

## Bois traité avec MicroPro<sup>MD</sup>

### SECTION I

N° FS :	289-Tim
CODE FS :	TIM
SYNONYMES :	N/A
FABRIQUÉ PAR :	Clients de Timber Specialties Co.
N° D'ENREGISTREMENT:	S.O.
N° TÉLÉPHONE, URGENCES :	905-854-2244
AUTRES APPELS :	905-854-2244
ADRESSE :	35 Crawford Cres., Campbellville (Ontario) L0P 1B0
FS PRÉPARÉE PAR :	Teri Muchow
DATE, PRÉPARATION :	1 <sup>er</sup> mai 2012
DATE, DERNIÈRE RÉVISION :	19 août 2014 (remplace 1 mai 2012)

### RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

- Ne pas brûler le bois traité.
- Ne pas utiliser le bois traité comme paillis.
- La sciure de bois traité ou non traité est susceptible de provoquer une irritation aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires.
- Certaines essences de bois non traité sont susceptibles de provoquer des réactions allergiques à la peau ou aux voies respiratoires chez les personnes sensibilisées.
- Porter un masque antipoussière et des lunettes à coques pour couper ou poncer du bois.
- Porter des gants pour travailler avec le bois.
- Le contact prolongé avec le bois traité pendant les travaux de construction ou pendant son utilisation est susceptible de provoquer une irritation cutanée.
- Une certaine quantité d'agent de préservation est susceptible de migrer hors du bois, possiblement jusque dans le sol / l'eau.

### SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX / INFORMATION CONCERNANT L'IDENTIFICATION

APPELLATION COMMERCIALE : Bois traité MicroPro <sup>MD</sup>	N° CAS	PEL/TWA, OSHA	TLV/TWA, ACGIH	%
NOM D'INGRÉDIENT				
Bois / sciure de bois ( <i>Ceci représente la quantité maximum de sciure qui peut être produite lorsque le bois a été usiné intégralement. Les seuils d'exposition valent pour toutes les essences sauf le cèdre rouge de l'Ouest, qui possède une TLV de 0,5 mg/m<sup>3</sup>.</i> )	S.O.	15 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales) 5 mg/m <sup>3</sup> (poussières respirables)	1 mg/m <sup>3</sup> (Inhalable)	> 90 %
Carbonate de cuivre exprimé comme cuivre élémentaire	12069-69-1	0,1 mg/m <sup>3</sup> , TWA (Cu, fumée)	0,2 mg/m <sup>3</sup> , TWA (Cu, fumée)	< 1,0 %
Tebuconazole	107534-96-3	Aucune établie	Aucune établie	< 0,05 %
<b>Selon les adjuvants qui sont ajoutés à la solution de traitement, ce bois peut contenir également &lt;1 % d'une émulsion de cire non dangereuse et/ou &lt;1 % d'un colorant. Aucune de ces ingrédients n'est classifié comme carcinogène.</b>				

### POURCENTAGE D'INGRÉDIENTS ACTIFS PAR NIVEAU DE RÉTENTION

	0,9 kg/m <sup>3</sup>	1,7 kg/m <sup>3</sup>	3,3 kg/m <sup>3</sup>
Carbonate de cuivre exprimé comme cuivre élémentaire	De 0,20 à 0,25 %	De 0,31 à 0,38 %	De 0,60 à 0,73 %
Tebuconazole	De 0,008 à 0,01 %	De 0,01 à 0,015 %	De 0,02 à 0,03 %

### SECTION III – CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION	POINT DE FUSION	POINT DE GEL	DENSITÉ (H <sub>2</sub> O = 1)	POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES PAR VOLUME	TENEUR EN COV THÉORIQUE (POURCENTAGE EN MASSE)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non disponible	Sans objet	Sans objet
POIDS/GALLO N	pH :	PRESSION DE VAPEUR	DENSITÉ DE VAPEUR	MASSE VOLUMIQUE	TAUX D'ÉVAPORATION BASE (acétate de n-butyle) = 1
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non disponible	Sans objet
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Sans objet			RÉACTIVITÉ DANS L'EAU : Sans objet		
APPARENCE ET ODEUR : Bois massif; apparence pouvant varier. Pas d'odeur.					

### SECTION IV – DONNÉES LIÉES AUX RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR	MÉTHODE	LIMITES D'INFLAMM. DANS L'AIR (%)	TEMP. D'INFLAMM. SPONTANÉE		
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.		
CODES NFPA	SANTÉ	1	CODES HMIS :	SANTÉ	1
	INFLAMMABILITÉ	1		INFLAMMABILITÉ	1
	RÉACTIVITÉ	0		RÉACTIVITÉ	0
	AUTRE	S.O.		PROTECTION	B
MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser de l'eau pour mouiller le bois et afin de réduire le risque d'inflammation ou de dispersion de la poussière dans l'air.					

**MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :** Les pompiers doivent porter une tenue complète de protection, y compris un appareil respiratoire autonome. Les produits de la combustion sont susceptibles de rendre des émanations et des gaz irritants et toxiques.

**RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS :** Le bois est une matière combustible, et la sciure de bois peut former avec l'air des mélanges explosifs en présence d'une source d'inflammation.

### SECTION V – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

**CE PRODUIT CHIMIQUE EST-IL STABLE EN CONDITIONS NORMALES DE MANUTENTION / D'ENTREPOSAGE (oui/non) ?** Oui.

**CONDITIONS À ÉVITER (LIÉES À LA STABILITÉ) :** Garder à distance de toute source de chaleur excessive, d'étincelles et de flamme nue. Garder à distance de toutes matières incompatibles.

**INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) :** Agents oxydants ou réducteurs puissants.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Les produits de la combustion sont susceptibles de rendre des émanations et des gaz irritants et toxiques de matières organiques, ainsi que des oxydes de carbone et de l'azote.

**POSSIBILITÉ DE POLYMÉRISATION DANGEREUSE (oui/non) ?** Non.

**CONDITIONS À ÉVITER (LIÉES À LA POLYMÉRISATION) :** S.O.

### SECTION VI - RISQUES POUR LA SANTÉ

**APERÇU DES SITUATIONS D'URGENCE POSSIBLES :** AVERTISSEMENT ! La sciure de bois peut former avec l'air un mélange explosif. La sciure de bois est susceptible de provoquer une irritation aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires.

**VOIES DE PÉNÉTRATION :** Contact cutané, inhalation.

**SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE SUREXPOSITION AIGUË :**

YEUX :	Le contact avec le bois et/ou la sciure de bois est susceptible de provoquer une irritation aux yeux. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, égratignement de la cornée et larmolements.
PEAU :	Le contact prolongé avec le bois traité et/ou la sciure de bois traité, plus particulièrement lorsque fraîchement traité à l'usine, est susceptible de provoquer une irritation de la peau. Une manipulation du bois traité avec frottements ou abrasion peut provoquer une irritation de la peau. Certaines essences de bois, indépendamment du traitement, sont susceptibles de provoquer une dermatite ou des réactions allergiques de la peau chez les personnes sensibilisées.

INGESTION :	L'ingestion de bois ou de sciure de bois risque peu de se produire. S'il y a néanmoins ingestion, il peut en résulter une légère irritation gastrointestinale. Certaines essences de bois et leurs sciures peuvent contenir des toxines naturelles, lesquelles peuvent avoir des effets néfastes chez les humains.
INHALATION :	La sciure de bois, traité ou non traité, est irritante pour les voies nasales, la gorge et les poumons. Les symptômes peuvent inclure sécheresse de la muqueuse nasale, dépôts dans les voies nasales ou obstruction de celles-ci, toux, éternuements, sensation de sécheresse dans la gorge et les sinus et maux de gorge, enrouement et respiration sifflante. L'inhalation prolongée ou répétée de la sciure de bois est susceptible de provoquer une irritation aux voies respiratoires, une bronchite récidivante ainsi que des rhumes de longue durée. Certaines essences de bois sont susceptibles de provoquer une réaction allergique aux voies respiratoires, avec symptômes semblables à ceux de l'asthme, chez les personnes sensibilisées. Il a été signalé qu'un lien pouvait exister entre l'exposition prolongée à la sciure de bois par inhalation et le cancer nasal et le cancer paranasal.

**SUREXPOSITION CHRONIQUE :** Il a été signalé qu'un lien pouvait exister entre l'exposition prolongée à la sciure de bois par inhalation et le cancer nasal et le cancer paranasal. Certaines essences de bois sont susceptibles de provoquer une dermatite ou une réaction allergique de la peau chez les personnes sensibilisées.

**PRODUIT CHIMIQUE RÉPERTORIÉ COMME CARCINOGENE OU CARCINOGENE POTENTIEL ? :** Le bois traité MicroPro et ses composants ne sont pas répertoriés comme étant carcinogènes par l'ACGIH, le NIOSH et le CIRC. Le tebuconazole, un composant de MicroPro, a été classé par l'EPA (É.-U.) comme agent cancérigène possible pour les humains. L'ACGIH, le NIOSH et le CIRC ont classé la sciure de bois comme agent cancérigène pour les humains ou comme carcinogène professionnel. Cette classification est fondée sur une incidence accrue de cancers nasaux et paranasaux chez les personnes exposées à la sciure de bois.

**TROUBLES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION AU PRODUIT :** Troubles préexistants au niveau des yeux, de l'appareil respiratoire et de la peau.

**TOXICITÉ AIGUË :** Aucun essai de toxicité aiguë n'a été réalisé sur le bois traité.

**NOMS DE PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES :** Aucun connu.



## MESURES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PREMIERS SECOURS



① N° DE TÉLÉPHONE DU FABRICANT, POUR URGENCES : 905-854-2244

- 1. INHALATION :** Si des sciures ont été inhalées, amener à l'air frais la personne exposée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- 2. CONTACT, YEUX :** Rincer immédiatement les yeux à très grande eau, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- 3. CONTACT, PEAU :** En cas de contact avec la peau, laver immédiatement la région atteinte au savon et à l'eau. Continuer avec un rinçage de la peau, à l'eau, pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Si des éclisses de bois ont pénétré sous la peau, consulter un médecin immédiatement.
- 4. INGESTION :** Si le produit a été avalé, consulter immédiatement un médecin ou obtenir immédiatement des conseils médicaux – ne pas provoquer le vomissement !

**REMARQUES À L'INTENTION DU MÉDECIN :** Les insuffisances respiratoires et les troubles préexistants de la peau sont susceptibles d'être aggravés par l'exposition à la sciure de bois.

### SECTION VII - MESURES DE PRÉCAUTION LIÉES À LA MANUTENTION ET À L'UTILISATION SÉCURITAIRES

**DESCRIPTION POUR EXPÉDITIONS AUX FINS DU TRANSPORT :** Non réglementé.

**MESURES DE PRÉCAUTION À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE :** Éviter de travailler avec le bois humide fraîchement traité. Si cela ne peut être évité, porter une chemise à manches longues, des pantalons et des gants pour travailler avec le bois humide fraîchement traité. Tout vêtement qui devient humide au contact du bois fraîchement traité doit être ôté et remplacé. Éviter tout contact du bois et de la sciure de bois avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les agents contaminants en suspension dans l'air qui sont produits par les opérations de coupe ou de sciage du bois traité. Éviter de manger, de boire ou de fumer lors de la manutention de ce matériau ou dans les aires où des sciures de ce matériau sont présentes.

**AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION :** Éviter de produire de la poussière de bois en suspension dans l'air en présence d'une source d'inflammation au cours des opérations de sciage, de coupe ou de meulage du bois. Se laver les mains après toute manutention du produit et avant de manger. Maintenir de bonnes habitudes de nettoyage et d'entretien, comme de balayer régulièrement, de manière à éviter les accumulations de sciures. Entreposer à distance de toute source de chaleur excessive, d'étincelles et de flamme nue.

**MARCHES À SUIVRE EN CAS DE REJET OU DE DÉVERSEMENT DU PRODUIT :** Aucune marche à suivre de confinement n'est requise étant donné que ce produit ne peut pas être déversé ni perdre son agent de préservation. Garder à distance des étincelles et de la flamme. Porter un équipement et des vêtements protecteurs appropriés pendant les opérations de nettoyage. Mouiller les sciures accumulées préalablement au balayage ou au nettoyage à l'aspirateur afin de prévenir les risques d'explosion. Balayer ou ramasser à l'aspirateur les petits morceaux et les sciures de bois, et les mettre dans un contenant d'un type approprié pour fin d'élimination. Regrouper les plus gros morceaux selon une méthode appropriée. Éviter toute production de sciures en suspension dans l'air pendant le nettoyage. Éviter de respirer les sciures pendant le nettoyage; le port d'un masque antipoussière est recommandé.

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Éliminer les déchets conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux qui s'appliquent.

## SECTION VIII – MESURES DE CONTRÔLE

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Porter un appareil respiratoire pour couper, meuler ou poncer le bois et pendant les opérations de nettoyage des sciures de bois.

**EXIGENCES EN MATIÈRE DE VENTILATION :** Fournir une ventilation adéquate pendant les opérations de coupe, de meulage ou de ponçage du bois. Autant que possible ces opérations devraient être réalisées à l'extérieur.

**GANTS PROTECTEURS :** Porter des gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc, néoprène ou nitrile) pendant la manutention du bois fraîchement traité à l'usine de traitement. Autrement, porter des gants de travail résistant à la perforation, en cuir par exemple.

**PROTECTION DES YEUX :** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour la manutention, la coupe, le ponçage ou le meulage de ce matériau. Porter un écran facial pendant les opérations qui sont susceptibles de produire des excès de sciures et d'éclisses.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION :** Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire.

**HABITUDES DE TRAVAIL/HYGIÉNIQUES :** Laver à la lessive les vêtements de travail, fréquemment.

## SECTION IX – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**ÉCOTOXICITÉ :** Il n'est pas prévu que des quantités nocives d'agent de préservation soient relâchées de ce produit par lixiviation jusque dans l'environnement.

**ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT :** Aucune information n'est disponible à cet égard.

### **S.O. = Sans objet**

**AVIS :** Bien que les renseignements aux présentes soient fournis de bonne foi, nulle garantie explicite ou implicite n'est émise, et Timber Specialties Co. renonce expressément par les présentes à toute responsabilité découlant de la fiabilité de ces renseignements.

*Les renseignements qui apparaissent dans le présent formulaire sont fournis aux fins de la conformité au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et ne doivent servir à aucune autre fin. L'utilisation ou la diffusion de la totalité ou d'une partie de ces renseignements à toute autre fin peut entraîner une infraction à une loi ou constituer un motif de poursuite devant les tribunaux.*